



# MUNICIPALITÉ D'UPTON

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

#### Relatif à une consultation publique

Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2020-326 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter des usages dans la zone 402 » de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « **Règlement numéro 2020-326 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter des usages dans la zone 402** ».
- 2- Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le Conseil municipal a adopté le premier projet de « Règlement numéro 2020-326 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter des usages dans la zone 402 ».
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 18 août 2020 à 19H40** à la salle du Conseil municipal sise au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2020-326, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Le projet de règlement numéro 2020-326 consiste à permettre les ateliers d'entretien de véhicules et les établissements commerciaux reliés aux activités de construction, de terrassement et d'aménagement extérieur dans la zone à dominance industrielle numéro 402.
- 5- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an 2020.

Cynthia Bossé,  
Directrice générale  
Municipalité d'Upton